

Fiche d'information thématique

Admission des candidats en 1^e année dans l'enseignement supérieur français Étapes et calendrier sur Parcoursup

Toutes les informations et les détails de la procédure sur : www.parcoursup.fr

Parcoursup est la nouvelle plateforme d'admission dans une première année de l'enseignement supérieur français. Avec près de 13000 formations référencées, cette plateforme concerne la très grande majorité des formations de l'enseignement supérieur français. Des formations sélectives : BTS, DUT, CPGE... et des formations non-sélectives : Licences universitaires (dont PACES). Si la formation recherchée n'est pas sur Parcoursup (Science Po, Université Paris Dauphine ...), se renseigner directement auprès de l'établissement.

Inscription et saisie des vœux sur Parcoursup

Du 22 janvier au 13 mars 2018 18h heure de Paris (GMT+1)

Inscription et création du dossier Parcoursup

- ▶ Avec le **numéro INE** fourni par l'établissement et la **date de naissance** du candidat.
- ▶ Saisir une **adresse e-mail valide** et régulièrement consultée. Les parents d'élèves peuvent également renseigner leurs adresses mail pour recevoir les messages et alertes liés à la procédure.
- ▶ Un **numéro de dossier** est attribué au candidat, il est demandé de créer un **mot de passe**. Ces informations sont à garder précieusement sans les communiquer.
- ▶ Saisie des **candidatures**. Jusqu'à **10 vœux** possibles sans avoir besoin de les classer. Possibilité de **vœux multiples**, jusqu'à **10 sous-vœux** par vœu multiple (type de formation, spécialité, mention) et **20 sous-vœux maximum** pour l'ensemble des candidatures (hors écoles de commerce et d'ingénieur).
- ▶ Consultation des caractéristiques de chaque formation : contenus des enseignements, attendus, taux de passage en 2^e année, débouchés, etc.
- ▶ Début février : téléchargement de l'application mobile Parcoursup (pour iOS et Android)

Constitution des dossiers de candidature et confirmation des vœux

Jusqu'au 31 mars 2018 18h heure de Paris (GMT+1)

- ▶ Saisie du **projet de formation motivé obligatoire** pour chaque formation.
- ▶ Saisie des éléments demandés par les formations (Bulletins, CV, attestations etc.) par le candidat.
- ▶ Saisie par l'établissement d'une **fiche Avenir** pour chaque vœu du candidat, comprenant les moyennes par matière, le rang dans la classe, les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Réception et acceptation des propositions

À partir du 22 mai 2018

- ▶ Le candidat prend connaissance des **décisions des établissements** qui arrivent au fur et à mesure de la procédure. L'élève reçoit **une réponse pour chaque vœu** et **répond dans le délai** imparti :

→ 7 jours du 22 mai au 25 juin
→ 3 jours du 26 juin au 20 août
→ 1 jour à partir du 21 août

▶ Réponses des établissements :

Pour les formations sélectives
→ Oui (proposition d'admission)
→ En attente d'une place
→ Non

Pour les formations non - sélectives
→ Oui (proposition d'admission)
→ Oui-si (proposition d'admission)
→ En attente d'une place

A savoir **Oui-si** est une proposition d'admission, le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir.

► Réponses des candidats :

Pour une proposition d'admission

- « **Oui**, j'accepte la proposition d'admission »
- « **Non**, je renonce à la proposition d'admission qui m'est faite »

Pour une candidature en attente

- L'élève peut choisir de maintenir son vœu en attente. Il doit le signaler pour chaque vœu en attente.
- L'élève peut renoncer à son vœu en attente. La place est libérée pour un autre candidat

Du 18 au 25 juin 2018

- Suspension de la procédure pendant les épreuves écrites du baccalauréat (dates France)
- L'élève ne reçoit plus de nouvelle proposition, il peut cependant répondre à des propositions qui lui ont été faites précédemment.

À partir du 26 juin 2018

- Reprise de la procédure

Inscriptions dans les établissements

- Le candidat se renseigne sur les modalités et les dates d'inscriptions lorsqu'il accepte une proposition qui lui est faite.

Phase complémentaire

À partir du 26 juin 2018

- Ouverture de la **procédure complémentaire** pour les candidats sans proposition d'admission
- De nouveaux vœux pour des formations disposant de **places vacantes** peuvent être formulés
- Après les résultats du baccalauréat, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** (pilotee par le recteur) étudie les souhaits de formation (définis dans l'onglet « ma préférence ») et les dossiers des bacheliers qui n'ont reçu aucune proposition d'admission. Elle leur fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux.

Fin de la procédure

Le 21 septembre 2018